

Impôt sur le revenu

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, en intervenant dans le débat sur le bill C-11, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, j'estime que je dois exprimer les vues de ceux que je représente, vues qu'on m'a exposées dans des conversations privées, par lettre ou par téléphone. Je manquerais à mon devoir, je pense, si je ne prenais pas la parole pour exposer ces vues au ministre des Finances (M. Chrétien). Je sais que mon intervention impatiente beaucoup les ministériels parce que cet après-midi on a donné avis qu'une motion de clôture serait adoptée pour limiter le débat. Je crois qu'on a tort d'empêcher la Chambre de s'exprimer. Les députés devraient pouvoir défendre le point de vue de leurs commettants.

Le gouvernement n'aurait pas eu à recourir à cette mesure extrême si le ministre des Finances (M. Chrétien) avait honnêtement présenté son amendement à la loi de l'impôt sur le revenu dans un exposé budgétaire avec une limite prévue pour le débat conformément au Règlement de la Chambre. S'il l'avait fait, le gouvernement n'aurait pas eu besoin d'invoquer cette motion de clôture qui plane maintenant au-dessus de nos têtes. Je n'ai donc pas à m'excuser auprès du gouvernement si je prends mon temps pour exposer mon point de vue.

Les Canadiens ne sont pas sans s'alarmer des hausses continues et accablantes d'impôts. Le pourcentage des impôts que les Canadiens paient par rapport au produit national brut ou au revenu total constitue un grave danger pour notre économie. Le gouvernement est comme une immense pieuvre dont les tentacules fouillent les goussets des contribuables partout au Canada. C'est une grave atteinte au droit qu'ont les particuliers et les petites entreprises de gérer leur propre avenir économique comme bon leur semble.

Par son attitude, le gouvernement semble dire que «Papa a toujours raison». C'est un fait qu'il sait dépenser notre argent. C'est parce qu'il a l'assiette fiscale la mieux garnie de tous les niveaux de gouvernement qu'il doit assumer la plus grande part de la responsabilité pour ce qui est du fardeau fiscal accru dont il accable les Canadiens. Nombreux sont les programmes gouvernementaux qui sont le fruit de promesses électorales, des programmes que les Canadiens n'ont pas demandés et qui leur sont en quelque sorte imposés. Cela me fait penser aux messages publicitaires de la télévision qui cherchent à vendre aux gens des choses dont ils n'ont pas besoin. Le budget et les dépenses du gouvernement atteignent des niveaux qui dépassent l'entendement.

Le numéro du 7 juillet du *Reformer* de Simcoe voit à juste titre dans cette situation une honnête mise en garde à l'endroit des contribuables canadiens. L'éditorialiste y fait notamment état de l'opinion d'Arthur Smith, ancien président du Conseil économique originaire de la ville de Simcoe. L'article débute ainsi:

Le Canada est devenu un pays surgouverné dont les politiques de dépenses, si elles sont maintenues à leur taux de croissance actuel, pourraient bien dans quelques années engloûtir tous les revenus.

L'article dit ensuite:

Parlant la semaine dernière de certaines graves questions de politique canadienne, Smith a dit que les secteurs public aussi bien que gouvernemental étaient sur le qui-vive et se rendaient compte que des interventions accrues du gouvernement n'allaient nécessairement bien servir ni les libertés individuelles ni les intérêts collectifs. On se demande donc si le gouvernement va enfin cesser de grignoter les revenus des Canadiens et s'il résistera aux pressions qui s'exercent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement en faveur d'une législation et d'une réglementation accrues.

Smith a dit qu'il espérait que le gouvernement allait se tenir à l'écart car le public s'oppose de plus en plus aux hausses d'impôts qu'entraînent les nouvelles dépenses de l'État. Il est d'avis que les pouvoirs publics se demandent eux-mêmes s'ils seront capables d'assumer des responsabilités qui ne cessent d'augmenter rapidement. Il avait prévu que les pouvoirs publics s'interrogeraient sur leur aptitude à faire face à des responsabilités sans cesse croissantes.

Smith a prédit que les conséquences seraient catastrophiques s'ils ne mettaient pas un terme à ce petit jeu. Si les autorités continuent à lever des impôts et à dépenser de l'argent au rythme en vigueur depuis 10 ou 15 ans, bien avant la fin du siècle, tout revenu sera engouffré par les impôts et toutes les dépenses seront d'ordre public, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal. Les contribuables devraient ne pas perdre cela de vue et s'insurger davantage contre la rapacité du fisc.

● (2012)

C'est, à mon avis, une déclaration importante, faite par un homme qui jouit d'un certain crédit dans les milieux économiques.

J'aimerais maintenant aborder certains aspects du régime fiscal fédéral, et notamment la question de l'impôt sur la plus value dans le cadre des entreprises agricoles familiales. Faisons tout d'abord l'historique de cette forme d'impôt. La notion d'impôt sur la plus value a été introduite en 1971 après la publication du Livre blanc fédéral sur la réforme fiscale.

On nous a expliqué avec force détails ce qu'était l'imposition des gains en capital. Au moment où cette mesure a fait l'objet d'un débat à la Chambre des communes, l'opposition officielle a plaidé avec insistance et éloquence auprès du gouvernement pour que les exploitations agricoles familiales soient exemptées de cet impôt. Le gouvernement a refusé. Il s'est montré inflexible. Il n'a fait qu'une concession mineure, en différant l'impôt sur le gain en capital lorsque c'était le père qui vendait la ferme à son fils qui reprenait l'exploitation. Puis, quelques années plus tard, le gouvernement a fait une autre concession face aux revendications des contribuables canadiens et aux instances des députés de ce côté-ci de la Chambre, et a accepté d'inclure dans la loi une disposition de roulement permettant à un agriculteur qui vendait sa terre d'utiliser le produit de la vente l'année suivante pour se réinstaller dans une autre exploitation agricole. Tout cela est bien beau.

A mon avis, cela prouve une chose, c'est que le gouvernement ne possède pas toutes les réponses, pas plus qu'il ne comprend vraiment les difficultés dans lesquelles les agriculteurs se trouvent face à l'impôt sur les gains en capital. Le gouvernement a fait ces deux concessions et nous lui en savons gré. Je le répète, cela ne fait que prouver que les lois que fait adopter le gouvernement ne sont pas toujours parfaites.

Le programme initial d'imposition des gains en capital imposait aux agriculteurs expropriés ou menacés d'expropriation des conditions injustes et les obligeait à s'endetter plus que de raison. Ils devaient vendre, et avant que la disposition de roulement n'entre en vigueur. L'impôt sur la plus-value diminuait le produit de la vente de sorte que pour acheter une nouvelle ferme aussi rentable, ils devaient s'endetter jusqu'au cou pour reprendre des affaires. Je reconnais qu'on a remédié en partie à cette situation, mais le propriétaire de ferme familiale est encore soumis à des conditions injustes. L'une d'elles est qu'au lieu de pouvoir être propriétaires associés, bien des pères ou fils doivent se constituer en compagnies familiales limitées. Parce qu'elles appartiennent aux membres de familles immédiates, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne devrait pas les traiter de la même façon qu'une ferme familiale appartenant au chef de famille, habituellement le père. Toutefois, jusqu'ici, le gouvernement a refusé d'accorder ce privilège